

HORAIRES

↳ **MARDI de 18h à 19h30**

Pour les enfants nés en 2005 – 2006 - 2007

↳ **MERCREDI de 13h30 à 14h50**

Pour les enfants nés en 2008 - 2009

↳ **MERCREDI de 15h00 à 15h50**

Pour les enfants nés en 2010

↳ **MERCREDI de 16h00 à 16h50**

Pour les enfants nés en 2011 - 2012

↳ **JEUDI de 18h à 19h30**

Pour les enfants nés en 2004 et avant

COTISATIONS ANNUELLES

Pour les habitants de Petite-Forêt:

52€75 puis 42€20 à partir du 2^{ème} enfant

Pour les extérieurs 1:

69€25 puis 55€40 à partir du 2^{ème} enfant.

Pour les extérieurs 2:

83€10 puis 66€48 à partir du 2^{ème} enfant.

Service des Sports de Petite Forêt

34 rue Jean Jaurès

59494 Petite-Forêt

Responsable : Christelle RAUX

Secrétaire/régisseur : Valérie COPIN

Entraîneurs : Christophe MORIAEZ / Marie-Hélène BOURDON / Amandine DEHAES

Téléphone : 09.75.95.52.07

secretariat-sports@mairie-petiteforet.fr

Page facebook : Gymnastique Petite-Forêt

Article 1

L'inscription de l'enfant ne sera effective qu'après le dépôt de toutes les pièces :

- Le dossier d'inscription complet,
- Un certificat médical récent pour pratique de gymnastique en entraînement,
- La cotisation.

Article 2

Les objectifs de l'école de gymnastique :

- l'enseignement de la gymnastique,
- le développement psychomoteur,
- l'acquisition du schéma corporel,
- l'épanouissement de chacun,
- le développement de la volonté.

Article 3

Peuvent faire partie de l'école de gymnastique, les jeunes (garçons et filles) dès l'âge de 3 ans, habitant Petite-Forêt ou ses environs.

Article 4

Charte de l'école de gymnastique :

- Possibilité d'une période d'essai de 2 séances, après celles-ci, le dossier complet et la cotisation devront être remis au régisseur de l'école sous peine de voir l'enfant refusé au cours.
- L'enfant s'engage à venir avec une tenue de sport appropriée et s'engage à respecter les horaires, sous peine d'exclusion temporaire des cours de gymnastique.
- L'enfant s'engage à respecter une certaine discipline ; le respect des éducateurs sportifs, des autres enfants, des règles de sécurité et du matériel.
- Tout gymnaste ne sera pris en charge que 5 minutes avant et après chaque séance.
- L'école de gymnastique décline toute responsabilité en cas d'accident hors horaires et pour des enfants non affiliés.
- Les frais d'inscription et d'assurance sont compris dans la cotisation.
- Le dépôt du dossier complet et de la cotisation est définitive aucun remboursement ne sera effectué.

Le service des sports
09.75.95.52.07

* A la fin des 2 séances, les éducateurs sportifs vous informeront des possibilités de votre enfant à suivre le cours.



Ecole de Gymnastique Municipale

I - LE RESPONSABLE LÉGAL :

Parent 1 :

Madame Monsieur Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

domicile portable travail

Courriel :

Parent 2 :

Madame Monsieur Tuteur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

domicile portable travail

Courriel :

II - L'ENFANT :

Nom : Prénom :

Adresse : (si différente des parents)

.....

Code postal : Ville :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Sexe : Fille Garçon

n° téléphone de l'enfant

III - PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE :

Si différent des ou du responsable légal

Contact 1 :

Madame Monsieur Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

domicile portable travail

Contact 2 :

Madame Monsieur Lien avec l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

domicile portable travail

